

REGLEMENT CAP VAR

1- DEFINITION

Cap Var VTT XCO prend en compte les manches de ce type d'épreuves qui ont été définies au calendrier VTT

Chaque épreuve comportera un classement par points.

Ce règlement est valable pour le Championnat Départemental

2- PARTICIPATION

L'épreuve Cap Var est ouverte à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC.

Pour les NON Licenciés, possibilité de prendre sur place une licence Accueil à 15 € (validité d'1 mois), ou une assurance journalière dont le coût est de 10 € pour une participation unique.

La présentation du certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins d'1 an est OBLIGATOIRE.

La présentation d'une licence affinitaire permet de ne pas présenter un certificat médical à la seule condition que ce soit mentionné sur celle-ci.

Seuls les licenciés FFC Du CD 83 pourront prétendre au titre de Champion Départemental.

3- CIRCUIT et RECONNAISSANCE

Chaque épreuve se déroulera sur un circuit de qualité comprenant assez de bénévoles pour assurer la sécurité des coureurs, un ouvreur conseillé et un fermier obligatoire.

Le CD 83 se réserve le droit de regard sur le circuit et l'organisation générale afin de garder une cohérence entre les manches. A Partir de la Catégories Cadet U17 et jusqu'à la catégorie Master, le circuit sera tracé sur une boucle de 7 kms maximum (de 15 à 25 minutes le tour) avec un fléchage ou balisage parfait, de la descente technique (échappatoire si nécessaire), des montées sélectives et des monotraces.

Un petit tour (ou Start Loop) de 2 à 4 kms, faisant partie du circuit doit être également prévu pour certaines catégories.

Pour les catégories Minimes U15, Benjamins U13, Pupilles U11, un tracé sur une boucle de 5 kms maximum comprenant des difficultés adaptées à leur niveau ; ils ne pourront en aucun cas courir sur le tracé comportant les mêmes difficultés que les catégories supérieures, mais ils peuvent cependant en emprunter certaines parties.

Pour la catégorie Poussins U9, une boucle d'environ 2 kms ludique et mettant en valeur les qualités d'un jeune Vététiste.

Une zone d'assistance devra être matérialisée afin de permettre aux coureurs de réparer si besoin. La zone devra si possible être double et située à la moitié du parcours.

Si toutefois une casse survenait au moment du départ et à maximum 200m de la ligne, le pilote pourra réparer sur place avec assistance si nécessaire après autorisation du commissaire.

REGLEMENT CAP VAR

Les pilotes ne seront en aucun cas autorisés à reconnaître le parcours durant les périodes de courses **sous peine de mise en grille en dernière ligne pour le premier rappel puis refus de départ si récidive**. Les reconnaissances seront autorisées la veille, le jour de l'épreuve jusqu'à 8.40, puis à l'issue de la course des pupilles après accord des commissaires, jusqu'à la reprise à 13h. L'organisateur s'assurera que le tracé soit balisé dès la veille du jour de la course.

4- ACCUEIL, CONTROLE et ATTRIBUTION DES NUMEROS

L'accueil, les inscriptions et le contrôle des licences des concurrents se dérouleront sur chaque manche dès 7h30 pour toutes les catégories et se clôtureront à 13h30

Chaque CONCURRENT doit se présenter en personne aux inscriptions munis de sa licence, et se signaler présent, le responsable des inscriptions indiquera sa présence sur la feuille d'émargements. **Tout pilote qui n'aura pas signé la feuille d'émargement avant de prendre le départ sera considéré comme non partant.**

Attribution des numéros de plaques :

Un numéro de plaque sera attribué à chaque compétiteur. Les numéros seront attribués par tranche définie pour chaque catégorie.

Le coureur recevra le numéro ainsi que la plaque correspondante après règlement d'une caution de 2€ qui lui sera rendu au retour de la plaque à l'issue de l'épreuve.

5- MISE EN GRILLE, DEPARTS ET PROCEDURE

La ligne de départ est matérialisée au sol. On pourra placer au minimum 8 concurrents par ligne et 20 maximum.

La mise en grille de la première manche se fera par ordre du classement général du Challenge Cap Var N-1.

Pour les 1^{ère} années de chaque catégorie, ils seront réintégrés dans les lignes selon la proportion suivante :

2/3 classement général N-1, 1/3 de 1^{ère} année en utilisant leur résultat N-1.

À partir de la 2^e manche, elle se fera en fonction du classement général au scratch du Challenge Cap Var.

Les féminines seront dans un couloir ou une ligne dédiée en fonction de la catégorie.

Aucun remplacement sur les lignes ne pourra être demandé, sauf pour les détenteurs de maillots FFC/UCI distinctifs : Champion de France, d'Europe, du Monde ou Olympique en titre.

Les départs seront donnés au coup de sifflet de l'arbitre selon la procédure FFC VTT après la mise en grille. Les coureurs devront avoir au moins un pied au sol durant la procédure. Horaires de départ :

- 8h45 : minimes U15
- 9h45 : Benjamins U13
- 10h 45 : pupilles U11
- 11h30 : Poussins U9
- 12h00 : PROTOCOLE
- 13h00 : cadettes U17, cadets U17, juniors U19 F, **Masters F, OPEN* espoirs et seniors**

- 14h30 : Juniors U19, Espoirs U23, Seniors, Masters, **Élite F***

REGLEMENT CAP VAR

***Lors de la première participation, les féminines devront choisir leur catégorie en espoir et senior : Open ou Élite, ce choix sera effectif pour l'ensemble des coupes XCO départementale 83.**

La ligne d'arrivée sera matérialisée au sol, elle peut être identique à celle du départ.

Les coureurs affichant au moins un tour de retard seront arrêtés dès l'arrivée du premier de leur catégorie et seront classés en fonction du nombre de tours effectués.

6- MODIFICATIONS, CONTROLE et CLASSEMENTS

Trois arbitres désignés par le Comité du Var, seront chargés de valider chaque manche et ce, en collaboration avec le responsable des classements informatiques.

Seul le collège des arbitres, en accord avec l'organisateur, se réserve le droit de modifier le programme de la course (météo, parcours...).

Les résultats de l'épreuve, ainsi que le classement général provisoire seront diffusés à l'ensemble des clubs ayant participé à celle-ci, sur leur messagerie électronique, dès le soir de l'épreuve.

La validation, sera effective dès parution sur le site Internet www.cd83cyclisme.com.

7- LES CLASSEMENTS

Ce classement sera effectué pour l'attribution des récompenses par l'organisateur par catégorie : garçons et filles des poussins, pupilles, benjamins, minimes, cadets, juniors, puis espoirs H & F, seniors H & F, master F, master 35, master 40, master 50, **master 60**.

Les abandons dans une épreuve marqueront la moitié des points du dernier coureur classé

8- CLASSEMENT INDIVIDUEL JOURNALIER

Le barème suivant sera appliqué pour chaque épreuve (classement scratch).

Attention : un abandon est un coureur qui prend le départ de l'épreuve et ne termine pas celle-ci (sur une chute, problème médical ou incident mécanique).

Un coureur absent (qui n'a pas signé la feuille d'émargement) ne peut marquer de point : c'est un non partant.

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	160	21	83	41	37	61	17
2	150	22	80	42	36	62	16
3	145	23	77	43	35	63	15
4	140	24	74	44	34	64	14
5	135	25	71	45	33	65	13
6	131	26	68	46	32	66	12
7	127	27	65	47	31	67	11
8	123	28	62	48	30	68	10
9	119	29	60	49	29	69	9
10	116	30	58	50	28	70	8

REGLEMENT CAP VAR

11	113	31	56	51	27	71	7
12	110	32	54	52	26	72	6
13	107	33	52	53	25	73	5
14	104	34	50	54	24	74	4
15	101	35	48	55	23	75	3
16	98	36	46	56	22	76->79	3
17	95	37	44	67	21		
18	92	38	42	68	20	80->89	2
19	89	39	40	69	19		
20	86	40	38	60	18	90 et Plus	1

Le décompte final des points attribués à chaque coureur pour l'établissement du classement général se fera sur tous les résultats points acquis, un joker sera applicable pour le classement général individuel.

9-CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL

Les Féminines seront extraites du scratch et marqueront les points acquis par leur place dans leur catégorie comme les garçons.

Les points acquis lors du Championnat Départemental seront majorés d'un bonus de 50 points pour toutes les catégories

10- SANCTIONS :

REFUS DE DEPART

- **Défaut de signature de la feuille de présence**
- Non-respect des emplacements réservés aux partenaires, défaut de plaque
- Absence de casque attaché ou **matériel** non conforme
- Non-port du maillot du club ou du team
- absence d'embouts de cintre.
- non-respect des horaires de reconnaissance

MISE HORS COURSE :

- non-respect de la procédure de départ
- Absence sur un contrôle de passage ou non-respect du parcours
- Circulation en sens inverse du circuit
- Assistance matérielle extérieure hors zone réservée
- Non-respect d'un signaleur, bénévole ou arbitre **pendant la course**
- Utilisation de moyen de liaison, de musique
- jets de déchets sur le parcours en dehors de la zone technique ou de la ligne d'arrivée

REINTEGRATION EN DERNIERE LIGNE :

- non-respect de sa ligne de départ
- Non-respect d'un signaleur, bénévole ou arbitre **avant le départ - reconnaissance en dehors des créneaux officiels**

REGLEMENT CAP VAR

12- RECLAMATIONS

Pour un fait de course : Dans l'heure qui suit l'arrivée de celle-ci, par écrit

Sur le classement : Dans les 30 mn après l'affichage de l'arrivée par le coureur.

Le collège des arbitres règle le différend immédiatement après audition du réclamant.

Les décisions des arbitres sur fait de courses sont sans appel (classement, mise hors course...).

13- OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR, DES ARBITRES ET DU RESPONSABLE INFORMATIQUE :

- ◆ Prévoir un dispositif de premiers secours
- ◆ Sécurisation parfaite du circuit
- ◆ Faire signer la feuille d'émargement par le COUREUR dans la bonne catégorie
- ◆ Contrôler les licences ou les certificats médicaux
- ◆ Afficher les classements validés par les arbitres après chaque course
- ◆ Adresser les feuilles de résultats, la feuille de recensement des engagements signée par les arbitres et les feuilles d'émargements, le premier jour ouvrable suivant la course accompagnée du règlement des droits d'engagements
- ◆ Régler les frais de déplacement forfaitaire des arbitres, (50€ ainsi qu'un dédommagement kilométrique équivalent à 0,33€ du km) sur présentation de la note de frais
- ◆ Régler les frais forfaitaires du responsable informatique,

14- RECOMPENSES :

Un trophée de vainqueur du Challenge Cap Var sera remis au premier du classement lors de L'assemblée Générale du CD 83

Pas de grille de prix financière

15- RESPONSABLES DES CLASSEMENTS

Les arbitres désignés par le CD 83 valident les classements de l'épreuve.

Le responsable des classements informatisés du Challenge Cap Var : - Richard Campana
(06.88.39.47.37 ou richardcampana@free.fr)